

## Compte Rendu du Conseil Municipal en date du 21 juin 2022

**Présents :** Blandine BALAY, Bernard CANAT, Joël CHARRETTE, Gilles DURAND, Kévin CHIEZE, Jules DREUMONT

**Représenté :** Sébastien ROSTAIND donne pouvoir à Blandine BALAY  
Nadine DUNOYER donne pouvoir à Bernard CANAT  
Laurence SEYCHAL donne pouvoir à Kévin CHIEZE

**Absent :** Yannick BOUVARD

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

La séance débute à 20h15.

Kévin CHIEZE est nommé secrétaire de séance.

### **Ordre du Jour :**

- Approbation du compte rendu de la séance du 12 avril 2022 + PV
- Réorganisation Conseil Municipal
- CDD + contrat aidé école
- Tarif repas cantine / Rentrée scolaire 2022-23
- Vote subvention aux associations
- Remplacement des menuiseries de la mairie / demande subvention au SDE07
- Gestion cimetière communal
- Maintenance salle polyvalente / contrat complémentaire APAVE
- Indexation des loyers logements communaux au 01 Juillet prochain
- Questions diverses

### **Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 12 avril 2022**

Après lecture, le conseil valide les comptes rendus du 12 avril 2022.

À la suite de la modification du compte rendu du 12 Avril 2022, le conseil demande à être informé lors de modification ou d'ajout « important » sur le compte rendu.

### **Réorganisation du Conseil Municipal**

Accord de la préfecture pour la démission du poste d'adjoint de M. Bernard CANAT

#### **Le conseil après avoir délibéré par 9 pour, 0 contre, 0 abstention**

- Décide de ne pas provoquer d'élections car le conseil juge que la démission de M. Bernard CANAT n'impacte pas le fonctionnement de la commune et que l'organisation d'une élection complémentaire serait trop lourde à mettre en place.

Le Maire a demandé à chacun des conseiller municipaux s'il acceptait de prendre la charge de deuxième adjoint ; aucun des conseiller présents n'a donné suite.

Une conseillère demande si le manque des deux adjoints n'allait pas créer « une centralisation du pouvoir sur le Maire ».

Monsieur le Maire répond :

- qu'il aurait préféré qu'un conseiller accepte le poste de deuxième adjoint,
- que le conseil municipal est souverain dans la gestion des affaires de la commune par ses délibérations,
- que chaque conseiller municipal peut consulter l'ensemble des documents comptables et administratifs sur simple demande auprès de la secrétaire de mairie,
- que toutes les actions menées sur notre commune font l'objet de commissions (Budget, voirie, travaux...), auxquelles ont participé certains adjoints et que c'est bien le résultat du travail des commissions qui est validé par le conseil municipal,
- que l'ensemble des décisions validé par le conseil municipal, et ensuite contrôlé par le service de la légalité de la Préfecture pour la partie administrative et juridique,
- que la partie DRH est suivie et validée par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Ardèche,
- que notre comptabilité est suivie au jour le jour, par les services de la trésorerie de Privas.

### **CDD + contrat aidé école**

#### **Le conseil après avoir délibéré par 9 pour, 0 contre, 0 abstention**

- Donne son accord pour le réaménagement et la nouvelle organisation du temps de travail du personnel de l'école.
- Emet un avis favorable au recrutement d'un nouvel agent en contrat aidé par l'Etat, suite au départ d'Anaïs.
- Reconduit pour 3 ans, à compter du 07 juillet prochain, le CDD de Candice.

Le conseil souhaite questionner le centre de gestion sur la possibilité d'augmentation du personnel et sur celle de verser des primes.

### **Tarif repas cantine / rentrée scolaire 2022-23**

#### **Le conseil après avoir délibéré par 9 pour, 0 contre, 0 abstention**

- Suite à l'augmentation du prix des repas de 21 centimes pour la rentrée prochaine, le conseil décide de prendre à sa charge la moitié de la hausse et laisse l'autre moitié à la charge des parents d'élèves : soit 2,85 € le repas à compter de septembre 2022 pour les familles.
- Le conseil municipal prendra intégralement à sa charge, le coût de la livraison des repa par la société LUCA'S.

### **Vote subventions aux associations**

#### **Le conseil après avoir délibéré par 9 pour, 0 contre, 0 abstention**

APE : 1980 (Classe découverte Crupies) + 350 (fonctionnement) = 2330 €

Ludotèque : 300 €

Collège Pierre Delarbre : 60 € /élève x 9 élèves = 540 €

Centre de loisirs (St Jean) : 600 €

ADMR : 200 €

Ligue contre le cancer : 50 €

Don Peuple Ukrainien : 2500 € (1250 € à Médecins Sans Frontières + 1250 € à la Croix Rouge)

Total subventions associations : 6520 €

Projet maison des tisserands : ayant dépassé le budget initialement prévu aux subventions d'associations cette année le conseil a décidé de ne pas subventionner ce projet mais s'engage pour l'année 2023.

### **Remplacement des menuiseries de la mairie / demande subvention au SDE07**

**Le conseil après avoir délibéré par 9 pour, 0 contre, 0 abstention**

- Autorise la demande d'un nouveau devis pour les menuiseries avec des caractéristiques supérieures au précédent afin d'obtenir une subvention du SDE07.

### **Gestion cimetière communal**

**Le conseil après avoir délibéré par 9 pour, 0 contre, 0 abstention**

- N'a pas décider du logiciel à utiliser, dans l'attente de plus de détails sur les 2 devis vus.  
(Option sur le logiciel de Berger Levraut : voir si une commune alentour l'utilise)

### **Maintenance salle polyvalente / contrat complémentaire APAVE**

**Le conseil après avoir délibéré par 9 pour, 0 contre, 0 abstention**

- Valide le devis complémentaire pour le contrôle par la société APAVE des équipements liés à la sécurité incendie de la salle « Balmont ». (480 € TTC)

### **Indexation des loyers / logements communaux au 01 Juillet prochain**

**Le conseil après avoir délibéré par 9 pour, 0 contre, 0 abstention**

- Décide d'indexer les loyers des logements communaux à l'indice de référence des loyers du 2<sup>ème</sup> trimestre 2022.

Pour info, celui du 1<sup>er</sup> trimestre est de + 2,48%.

### **Questions diverses**

Présentation du projet de la distillerie à Chaudier.

Réouverture du restaurant « la belle verte » prévue pour le 7 Juillet.

Fin de la séance 22h44

Le prochain conseil se tiendra le 26 juillet à Fontréal.